

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes-ressources ci-dessous.

Paul Howard
Directeur des communications
et des affaires publiques
416 646-7279
phoward@iiroc.ca

Lucy Becker
Vice-présidente aux affaires publiques
416 943-5870
lbecker@iiroc.ca

Les investisseurs ontariens bénéficieront d'un ensemble de normes uniformes en matière de réglementation

Le soutien par le gouvernement de l'Ontario des recommandations en matière de planification financière encourage l'OCRCVM

Le 31 mars 2017 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a exprimé aujourd'hui son appui au gouvernement ontarien, qui examine actuellement la façon dont il donnera suite aux recommandations formulées par le comité d'experts chargé d'élaborer des politiques régissant les conseils financiers et les services de planification financière.

Andrew J. Kriegler, président et chef de la direction, a affirmé ce qui suit : « Nous sommes encouragés par la réaction de Charles Sousa, ministre des Finances, et par l'engagement du gouvernement de l'Ontario à collaborer avec des organismes de réglementation comme l'OCRCVM ainsi qu'avec d'autres parties intéressées afin d'améliorer la protection des consommateurs et d'adopter une approche uniforme et simplifiée en matière de réglementation des services de planification financière en Ontario. »

M. Kriegler répondait aux commentaires formulés par le ministre aujourd'hui. Ce dernier a exprimé l'appui indéfectible qu'accorde le gouvernement aux principes qui sous-tendent les recommandations et le rapport définitif du comité, ainsi que sa collaboration avec les diverses parties intéressées afin de déterminer la meilleure approche à adopter afin d'aller de l'avant.

« L'OCRCVM appuie sans réserve la réglementation des services de planification financière en Ontario. Il reconnaît également que l'établissement d'un cadre réglementaire harmonisé pour les services de planification financière et les conseils financiers permettrait non seulement d'offrir une meilleure protection aux consommateurs, mais également de simplifier l'approche

en matière de réglementation des services financiers en Ontario », a ajouté M. Kriegler, qui est à la tête de l'OCRCVM, l'organisme de réglementation national chargé de veiller à l'intérêt public et d'établir et de mettre en application un vaste ensemble d'exigences prudentielles et d'exigences en matière de compétences et de conduite que doivent respecter plus de 160 sociétés de courtage comptant au total plus de 28 000 employés (dont de nombreux conseillers en placement).

Tandis que les représentants inscrits travaillant au sein de sociétés réglementées par l'OCRCVM doivent respecter des normes élevées en matière de réglementation, l'OCRCVM participe activement aux consultations du gouvernement et reconnaît que le cadre réglementaire actuel présente certaines lacunes – particulièrement en ce qui concerne les services de planification financière ne faisant pas l'objet d'une surveillance par un organisme de réglementation.

L'OCRCVM se réjouit d'inclure la planification financière dans son mandat et de travailler en collaboration avec d'autres partenaires en réglementation pour combler les lacunes cernées et mettre en œuvre un ensemble harmonisé de normes à l'échelle des secteurs des valeurs mobilières, de l'assurance et du courtage hypothécaire.

L'OCRCVM a également proposé de mettre à profit son outil Web, qui permet aux consommateurs de se renseigner sur la formation, l'expérience et les antécédents disciplinaires des personnes réglementées par l'OCRCVM, afin de créer pour tous les secteurs un registre central (l'une des recommandations du comité) dont pourront bénéficier les Ontariens.

« Les consommateurs ontariens pourront tirer parti d'un ensemble uniforme de règles et d'exigences réglementaires. Le public saura ainsi qu'il peut faire confiance aux fournisseurs de services financiers et, par le fait même, aux marchés financiers de l'Ontario », a déclaré M. Kriegler.

-30-

L'OCRCVM en bref

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés de titres de capitaux propres et les marchés de titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et en assure la mise en application.